Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-185-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 29 JUIN 2026

RESSOURCES
FINANCES

Budget principal : budget supplémentaire 2026

Rapporteur : Jérôme DEPONDT

N°CC2026-185

Nombre de membres en exercice	122
Nombre de présents	84
Nombre de pouvoirs	14
Votants	98
Secrétaire de séance : **Nelson FONSECA**	

L'an 2026, le 29 juin à 19 heures, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 23 juin 2026, s'est réuni à Bû, sous la Présidence de Monsieur Christophe LE DORVEN, Président de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Étaient présent(e)s :
Virginie QUENTIN (Abondant) ; Alain CAPÉRAN (Allainville) ; Bernard COUILLAUT (Anet) ; Pauline PERRICHON (Anet) ; Fan LAVOISÉ (Aunay-sous-Crécy) ; Nicolas DE LA CELLE (Beauche) ; Guy PRADES (Berchères-sur-Vesgre) ; Stéphane MESDON (Bérou-la-Mulotière) ; Christophe BARRET (Boissy-en-Drouais) ; Jean-Claude DELANOE (Boncourt) ; Stéphane LANTZ (Brezolles) ; Jean-Luc BREANT (Broué) ; Dany VANELLE (Bû) ; Patrick HOUVET (Charpont) ; Marie-Christine JUILLET-DORDET (Châteauneuf-en-Thymerais) ; Michel LETHUILLIER (Cherisy) ; Patrick JOUTEAU (Crécy-Couvé) ; Laëtitia GIRARD (Crucey-Villages) ; Abdel-Kader GUERZA (Dreux) ; Christophe LE DORVEN (Dreux) ; Marie-Françoise SCAVENNEC (Dreux) ; Mathieu TRIBOUILLOIS (Dreux) ; Christophe LE CICLÉ (Dreux) ; André HOMPS (Dreux) ; Ratko KLISURA (Dreux) ; Caroline BRAY (Dreux) ; Mounir CHAKKAR (Dreux) ; Florence ARCHAMBAUDIERE (Dreux) ; Nelson FONSECA (Dreux) ; Caroline VABRE (Dreux) ; Eric DUQUESNOY (Dreux) ; Marie DALENÇON (Dreux) ; GAMBUTO Valentino (Dreux) ; Eric ROUSSEL (Écluzelles) ; Dominique DUVAL (Ézy-sur-Eure) ; Pierre LEPORTIER (Ézy-sur-Eure) ; Frédéric GIOWACHINI (Favières) ; Emmanuelle BONHOMME (Fontaine-les-Ribouts) ; François CENIER (Garancières-en-Drouais) ; Emmanuel PARAGOT (Garnay) ; Sophie APRUZZESE (Gilles) ; Nathalie VELIN (Guainville) ; Samuel BOVE (La Chapelle-Forainvilliers) ; Francis PECQUENARD (La Chaussée-d'Ivry) ; Pascal GUÉNÉE (Laons) ; Béatrice PIERRON (Le Boullay-les-Deux-Églises) ; Stéphane HUET (Le Boullay-Mivoye) ; Frédéric GIROUX (Le Boullay-Thierry) ; Marc AVENARD (Luray) ; Philippe MERLET (Maillebois) ; Jérôme DEPONDT (Marchezais) ; Véronique BASTON (Marville-Moutiers-Brûlé) ; Glenn PRATS (Mézières-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-185-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

en-Drouais) ; Denis CHERON (Montreuil) ; Jean-Loup JUSTEAU (Nonancourt) ; Sylvie CHALLES (Ormoy) ; Clémentine FISSON (Ouerre) ; Patrick JOLIVEL (Oulins) ; Nathalie MILWARD (Rouvres) ; Dominique LUBOW (Saint-Ange-et-Torçay) ; Françoise BORGET (Sainte-Gemme-Moronval) ; Caroline BARRE (Saint-Jean-de-Rebervilliers) ; Sébastien JACOB (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Jocelyne JOUCQUE (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Gérard SOURISSEAU (Saint-Lubin-des-Joncherets) ; Karen XARDEL (Saint-Ouen-Marchefroy) ; Patrick RIEHL (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Valérie AZIRI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jérémy BERTOLOTTI (Saint-Rémy-sur-Avre) ; Jean-Pierre BRASSE (Saint-Sauveur-Marville) ; Christian ALBERT (Saulnières) ; Martine LE BRIS (Saussay) ; Thomas LANGE (Serazereux) ; Thomas BAUBION (Serville) ; Eric BINET (Sorel-Moussel) ; Damien STEPHO (Vernouillet) ; Catherine LUCAS (Vernouillet) ; Ali AHSAINE (Vernouillet) ; Joël TRAPATEAU (Vernouillet) ; Nicole MONTIGNY (Vernouillet) ; Najib TALATA (Vernouillet) ; Estelle POMMIER (Vernouillet) ; Évelyne DELAPLACE (Vert-en-Drouais) ; Louis ANEST (Villemeux-sur-Eure).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Véronique GARNIER (Ardelles) ; Emmanuel BRIDRON (Châtaincourt) ; Christophe LAGARD (Châteauneuf-en-Thymerais) ;Fatiha MESSAOUDI (Dreux) ;Fouzia KAMAL (Dreux) ;Youssef LAMRINI (Dreux) ;Yasemin ALBAYRAK (Dreux) ;Rémi LEPRAT (Ivry-la-Bataille) ;Carole MARTIN (Ivry-la-Bataille) ; Daniel COLLEU (La Madeleine-de-Nonancourt) ; Rachel SAPIN (La Mancelière) ; Guillaume BARAT (Les Châtelets) ; Dominique GARNIER (Louvilliers-en-Drouais) ; Thierry LAINÉ (Louye) ; Pervenche CHAUVIN (Puiseux) ; Benoît LUCAS (Revercourt) ; Jean-Louis GODEFROY (Rueil-la-Gadelière) ; Denis COCHELIN (Saint-Georges-Motel) ; Pascal BAELEN (Saint-Lubin-de-Cravant) ; Pascal GUERRIER (Thimert-Gâtelles) ; Thibault PELLETIER (Tremblay-les-Villages) ; Christian BERTHELIER (Tréon) ; Abdelrhafour BOUMEZIANE (Vernouillet) ;Franck MERCEY (Vernouillet).

Pouvoir(s) :
Philippe LECHEVALLIER (Dampierre-sur-Avre) donne pouvoir à Monsieur Christophe LE DORVEN ; Sabine FRETEY (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Nelson FONSECA ; Martine PITOU (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie-Françoise SCAVENNEC ; Philippe RIVE (Dreux) donne pouvoir à Madame Florence ARCHAMBAUDIERE ; Caroline SIMOES (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Mathieu TRIBOUILLOIS ; Sophie WILLEMIN (Dreux) donne pouvoir à Monsieur Ratko KLISURA ; Pierre-Frédéric BILLET (Dreux) donne pouvoir à Madame Marie DALENCON ; Stéphan DEBACKER (Escorpain) donne pouvoir à Monsieur BARRET Christophe ; Eric DEPUYDT (Fessanvilliers-Mattanvilliers) donne pouvoir à Monsieur Gérard SOURISSEAU ; Jean-Marc TARDIVENT (Germainville) donne pouvoir à Madame Sophie APRUZZESE ; Didier SIMO (Le Mesnil-Simon) donne pouvoir à Monsieur Patrick JOUVEL ; Christophe BESNARD (Prudemanche) donne pouvoir à Monsieur Stéphane LANTZ ; Christophe HELIAS (Saint-Maixme-Hauterive) donne pouvoir à Monsieur Dominique LUBOW ; Melinda BOUGRARA (Vernouillet) donne pouvoir à Monsieur Ali AHSAINE.

Suppléant(e)s :
Dagmar Eva BERNITT est suppléé par Stéphane MESDON ; Pierre SANIER est suppléé par Dany VANELLE ; Jean Marie BUTHON est suppléé par Pascal GUÉNÉE.

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-185-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Il a été exposé,

Le budget supplémentaire permet d'ajuster le budget primitif de l'exercice en cours en prenant en compte les décisions prises après le vote du budget mais également de reprendre les résultats de l'exercice antérieur constatés lors du vote du compte financier unique.

Le budget supplémentaire 2026 du budget principal s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de :
22 137 714, 13 € en section de fonctionnement,
3 341 565, 96 € en section d'investissement,
soit **un total de 25 479 280, 09 €.**

Ce budget supplémentaire se présente synthétiquement ainsi :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-185-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,00	22 646 411,11	0,00	22 646 411,11
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	75 000,00	0,00	0,00	75 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	377 668,59	50 000,00	0,00	427 668,59
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	5 813 698,00	5 170,00	0,00	5 818 868,00
73 IMPOTS ET TAXES	21 938 307,00	116 480,00	0,00	22 054 787,00
731 FISCALITE LOCALE	18 973 799,00	-540 308,00	0,00	18 433 491,00
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	13 937 544,00	-108 738,98	0,00	13 828 805,02
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	302 588,00	-31 300,00	0,00	271 288,00
76 PRODUITS FINANCIERS	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00
Total Recettes	61 458 604,59	22 137 714,13	0,00	83 596 318,72

Le **résultat reporté de fonctionnement**, cumul du résultat 2025 et de ceux réalisés antérieurement, s'élève à 22 646 411, 11 €.

Les **produits de services** sont augmentés de 5 170,00 € pour tenir compte notamment des ajustements sur des remboursements de taxe foncière.

Les **impôts et taxes** sont augmentés de 116 480 € pour tenir compte de l'ajustement légèrement à la hausse de la fraction de TVA perçue par la Communauté d'agglomération.

La **fiscalité locale** est en baisse de 540 308 €, par rapport à la prévision budgétaire, en raison de la baisse constatée dans l'état 1259 indiquant les recettes de fiscalité de la collectivité. La baisse concerne principalement la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS). Elle est due à une correction des bases réalisée par l'Etat qui nous précise que les bases antérieures étaient erronées en raison de mauvaises déclaration effectuées par les contribuables. A cette baisse de 276 000 € s'ajoute une baisse de 52 000 € de la taxe foncière sur les propriétés non bâties en raison d'un abattement de 10% supplémentaire décidé en loi de finances et une baisse de 178 000 € de la contribution financière des entreprises. En prenant en compte ces différentes diminutions, la recette attendue est rigoureusement identique à la recette réelle 2025.

Les **dotations et participations** sont en baisse de 108 738,98 € par rapport à la prévision du budget primitif, en raison de la diminution des compensations décidée par l'Etat dans le projet de loi de finances (-19,3%) représentant une baisse de 380 000 € compensée partiellement par une augmentation de la dotation d'intercommunalité.

Les autres produits de gestion courante, en baisse de 31 300 €, en raison de l'ajustement des loyers perçus.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-185-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	8 953 462,81	519 593,00	0,00	9 473 055,81
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	17 650 321,00	0,00	0,00	17 650 321,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	20 758 000,00	111 000,00	0,00	20 869 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	20 036,91	0,00	0,00	20 036,91
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 459 929,33	300 000,00	0,00	2 759 929,33
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 312 746,12	182 400,00	0,00	10 495 146,12
66 CHARGES FINANCIERES	239 108,42	0,00	0,00	239 108,42
67 CHARGES SPECIFIQUES	50 000,00	20 963 721,13	0,00	21 013 721,13
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 015 000,00	61 000,00	0,00	1 076 000,00
Total Dépenses	61 458 604,59	22 137 714,13	0,00	83 596 318,72

Les **charges à caractère général** tiennent avant tout compte des ajustements sur l'électricité (108 000 €) et le gaz (140 100 €). Des crédits sont inscrits en frais de télécommunication à hauteur de 206 000 € mais ne seront pas consommés en 2026, ils ont été inscrits afin de pouvoir passer commande auprès du prestataire sur une durée de 2 ans (ces crédits seront donc reportés sur 2027 et 2028). La DSP sur la petite enfance nécessite un complément de 56 000 €.

Les **atténuations de produits** sont augmentées pour tenir compte du reversement aux communes de la TEITLD (taxe d'exploitation des infrastructures de transport longue distance) perçue en 2025 et reversée sur 2026 ainsi que d'une ligne de reversement de fiscalité oubliée au budget primitif.

Les **opérations d'ordre de transfert entre sections** correspondent à l'ajustement des amortissements. Une recette comparable est inscrite en recettes d'investissements.

Les **autres charges de gestion courante** comprennent un complément de 180 000 € pour le budget annexe de l'Atelier à spectacle afin de prendre en compte les demandes complémentaires et de maintenir la qualité de la programmation. Il est également inscrit une enveloppe complémentaire de 30 000 € pour le SMAVA et 20 000 € pour le SEBV. Afin de tenir compte de l'augmentation du nombre de conseillers communautaires délégués, l'enveloppe des indemnités aux élus est augmentée de 25 000 €. Certaines lignes sont ajustées à la baisse.

Les **charges exceptionnelles** correspondent à des inscriptions de crédits pour équilibrer la section.

Les **dotations aux amortissements** et provisions prennent en compte les provisions pour les jours de compte épargne temps épargnés à fin mai 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-185-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

SECTION D'INVESTISSEMENT

En section d'investissement, les inscriptions réalisées au budget supplémentaire tiennent à la fois compte des ajustements opérés lors de l'étape budgétaire ainsi que la reprise des restes à réaliser au moment du budget supplémentaire, en recettes et en dépenses.

RECETTES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
001 SOLDE EXECUTION INVESTISSEMENT REPORTE	0,00	855 642,12	0,00	855 642,12
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	20 036,91	0,00	0,00	20 036,91
024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 285 000,00	0,00	0,00	1 285 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	2 459 929,33	300 000,00	0,00	2 759 929,33
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	1 756 860,00	122 780,00	2 163 143,84	4 042 783,84
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	13 739 823,99	0,00	0,00	13 739 823,99
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	436 920,00	0,00	0,00	436 920,00
4580 OPERATION SOUS MANDAT	100 000,00	-100 000,00	0,00	0,00
Total Recettes	21 698 570,23	1 178 422,12	2 163 143,84	25 040 136,19

Le **solde d'exécution** correspond à la reprise de l'excédent d'investissement 2025 pour 855 642,12 €.

Les **opérations d'ordre** correspondent aux amortissements.

Les **subventions d'investissement reçues** correspondent à des subventions versées par l'agence de l'eau.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-185-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

DEPENSES

CHAPITRE	BP 2026	BS 2026	REPORT	TOTAL 2026
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	377 668,59	50 000,00	0,00	427 668,59
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	400 000,00	0,00	0,00	400 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	793 860,00	10 000,00	0,00	803 860,00
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 951 508,00	226 718,00	709 496,96	2 887 722,96
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	3 689 373,29	3 810,00	136 125,00	3 829 308,29
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	7 584 240,35	131 564,00	869 559,94	8 585 364,29
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	6 686 920,00	735 479,59	558 812,47	7 981 212,06
26 PARTICIPATIONS, CREANCES RATTACHEES A DES PARTICI.	115 000,00	0,00	0,00	115 000,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00
4581 OPERATION SOUS MANDAT	100 000,00	-100 000,00	0,00	0,00
Total Dépenses	21 698 570,23	1 067 571,59	2 273 994,37	25 040 136,19

Les **opérations d'ordre** correspondent aux amortissements des subventions.

Les **immobilisations incorporelles** prennent en compte des ajustements sur les frais d'étude pour l'ensemble des sites ainsi que des crédits pour l'acquisition d'un logiciel de courrier et de parapheur électronique.

Les **immobilisations corporelles et en cours** prennent en compte essentiellement les ajustements à la hausse et à la baisse des différents projets selon leurs niveaux d'avancement.

***VU** le code général des collectivités territoriales,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2025-238 du 15 décembre 2025 approuvant le budget primitif 2026 du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2026-151 du 29 juin 2026 approuvant le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** la délibération du conseil communautaire n°2026-168 du 29 juin 2026 portant affectation des résultats 2025 du budget principal.*
***VU** l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2025 du budget principal,*
***VU** le projet de budget supplémentaire 2026 du budget principal.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260630-CC2026-185-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/07/2026

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, (4 abstentions)

ARTICLE 1 : APPROUVE le budget supplémentaire 2026 relatif au budget principal arrêté tant en dépenses qu'en recettes à la somme de 25 479 280, 09 € ;
ARTICLE 2 : DELEGUE au Président la faculté de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 30/06/2026 **Christophe LE DORVEN** **Président** **Nelson FONSECA** **Secrétaire de séance**